

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	30
Représentés	12
Absent	1

Votes	
Pour	42
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 02 avril 2025

Le mercredi 02 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le jeudi 20 mars 2025, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : Hassan AOUMMIS, Thierry BALIAS, Malika BENKAHLA, Hamida BOUGUEROUA, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Catherine DESPRÈS, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Hafida FADLI, Sabrina FONTAINE, Martine FOURNIAUD, Amandine FRANCISOT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Sébastien HUTIN, Ali ID ELOUALI, Lucie LANTERNIER, Monique LORES, Henrique MARQUES, Alain OMRANE, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Hacès SASU, Walid SAYADI, Billy SOMSOUK, Moustapha THIAM,

Étaient représenté-e-s :

MME Béatrice ALIROL pouvoir à Vasco COELHO
M. Stéphane BANCE pouvoir à Damien DESROCHES
MME Mathilde BEZACE pouvoir à Ali ID ELOUALI
M. Kristian BOLLE-DALLIAH pouvoir à Yacin CHALBI
M. El Arbi CHIRRANE pouvoir à Hamida BOUGUEROUA
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER
M. Terence ESSONE MENGUE pouvoir à Thierry BALIAS
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER
M. Karim GARROUT pouvoir à Moustapha THIAM
MME Bénédicte HACHE pouvoir à Hafida FADLI
MME Nathalie LEMOINE pouvoir à Tonino PANETTA
M. Franklin Lambert POU DY pouvoir à Monique LORES

Étaient absent.e.s :

Sabrina DOS REIS

Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

O B J E T

Approbation d'un contrat de co-édition d'un livre entre la Ville de Choisy-le-Roi et l'association AFMD 94

Approbation d'un contrat de co-édition d'un livre entre la Ville de Choisy-le-Roi et l'association AFMD 94

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Tonino PANETTA,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la propriété intellectuelle,

Vu le projet de contrat de co-édition entre l'AFMD et la commune de Choisy-le-Roi,

Considérant, que l'œuvre Choisy-le-Roi, 1940-1945, le livre de la déportation, a fait l'objet d'un travail conjoint entre la Ville de Choisy-le-Roi et l'association AFMD 94.

Considérant que l'association AFMD 94 a réalisé la totalité du travail éditorial (textes et photos) et que la Ville de Choisy-le-Roi a réalisé la totalité du travail graphique et prend en charge l'impression de l'ouvrage.

Considérant que le travail conjoint effectué pour ce livre autorise chaque partie à s'assurer un droit de regard dans l'utilisation future du livre, il est nécessaire pour la Ville de conclure avec l'association AFMD 94 un contrat de co-édition afin de définir les droits de propriété intellectuelle de chacun et les responsabilités juridiques de chacun.

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve le contrat de co-édition entre la Ville de Choisy-le-Roi et l'association AFMD 94 pour l'œuvre Choisy-le-Roi, 1940-1945, le livre de la déportation.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de co-édition entre la Ville de Choisy-le-Roi au nom de la Ville de Choisy-le-Roi.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 02 avril 2025

Pour extrait-conforme,

Tonino PANETTA
Maire